

REGION BRETAGNE

n°19\_DFE\_SBUD\_03

CONSEIL REGIONAL

7 et 8 février 2019

DELIBERATION

**Fiscalité indirecte  
Taux pour 2019**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 15 janvier 2019, s'est réuni le

jeudi 7 février 2019

au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Madame Delphine DAVID ? Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO (jusqu'à 16h20), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 18h20), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 18h), Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 17h30), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h30), Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 17h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 16h30), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 17h15), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Madame Laurence FORTIN), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à 16h20), Madame Evelyne GAUTIER

LE BAIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Madame Ann  
donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claire GUIN  
Madame Delphine DAVID), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame  
Emmanuelle RASSENEUR), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Monsieur Bernard  
MARBOEUF), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE  
SALLIER DUPIN à 18h), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Claudia  
ROUAUX), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Nicole  
LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à 17h30), Monsieur Paul  
MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à 19h30), Madame Gaëlle NICOLAS  
(pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à 17h45), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à  
Monsieur Bruno QUILLIVIC à 16h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à  
Madame Gaëlle NICOLAS puis à Madame Martine TISON à partir de 17h45).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et  
suivants ;

Vu le Code général des impôts

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et  
Environnemental lors de sa réunion du 28 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 4 février  
2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

### DECIDE

(Monsieur Iragne, les groupes Droite, Centre et Régionalistes, et Rassemblement National  
votent contre, Madame Blein s'abstient)

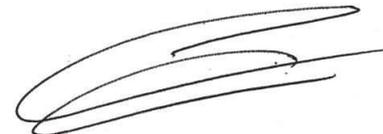
**-DE MAINTENIR** le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats  
d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur ;

**-DE RECONDUIRE** l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats  
d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour  
fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie  
électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à  
l'article 1599 novodecies A du code général des impôts ;

**-DE MAINTENIR** le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€.

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que  
leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD